



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2547

Approbation de quatre conventions de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, le cercle Poussin, la Fondation Total, le Fonds des Célestins et la société SIER, dans le cadre de l'exposition "Matisse. Le laboratoire intérieur"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2547 - APPROBATION DE QUATRE CONVENTIONS DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS, LE CERCLE POUSSIN, LA FONDATION TOTAL, LE FONDS DES CELESTINS ET LA SOCIETE SIER, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "MATISSE. LE LABORATOIRE INTERIEUR" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017, le Musée des Beaux-Arts de Lyon présente l'exposition *Matisse. Le laboratoire intérieur*.

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions ont été insérées à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ces mécènes s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée des expositions. A ce titre le cercle Poussin, la Fondation Total, le Fonds des Célestins et la société SIER ont manifesté le souhait d'être mécènes de l'exposition en effectuant les dons suivants :

- le cercle Poussin : 40 000 euros ;
- la Fondation Total : 50 000 euros ;
- le Fonds des Célestins : 8 000 euros ;
- la société SIER : 30 000 euros.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à :

- 10 000 € pour le cercle Poussin (fourniture de catalogues et de laisser-passer dans l'exposition) ;
- 12 500 € pour la fondation Total (présence du logo et mise à disposition d'espace pour une soirée) ;
- 2 000 € pour le Fonds des Célestins (fourniture de catalogues et de laisser-passer dans l'exposition) ;
- 7 500 € pour la société SIER (mise à disposition d'espace) ;

et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Les conventions de mécénat susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, le cercle Poussin, la Fondation Total, le Fonds des Célestins et la société SIER pour l'exposition « *Matisse. Le laboratoire intérieur* », sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- La recette en découlant sera imputée au budget 01, année 2016, nature 7713 – fonction 322 – programme ANNEXESBA – opération MECENEBA.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN